



## MOBILITÉ : UNE APPLICATION DE COVOITURAGE SUR LE PÔLE D'ACTIVITÉS

### L'ÉDITO

#### Difficultés de circulation et de stationnement : et si nous agissions ?

Qui ne s'est jamais plaint des bouchons et autres difficultés de stationnement qui émaillent notre quotidien ?

Se plaindre, c'est probablement naturel... mais si nous essayions de contribuer à réduire ces bouchons, ce serait certainement beaucoup mieux. D'autant que nous en avons la possibilité.

Le dossier qui vous est proposé en pages centrales vous présente l'application Oxycar : la 1<sup>re</sup> et seule application de covoiturage dédiée aux trajets domicile-travail, qui fonctionne notamment en mode multi-employeurs, permettant à un salarié d'une entreprise du Pôle d'activités de covoiturer avec un salarié d'une autre entreprise.

Le tout, dans le cadre du « Forfait mobilités durables », un dispositif avantageux pour l'employeur, qui permet, à l'instar des tickets-restaurant ou des chèques cadeaux, de donner à ses salariés du pouvoir d'achat exonéré de cotisations fiscales et sociales. Alors, pourquoi s'en priver ? D'autant que pour le salarié passager, le trajet est pris en charge par ce Forfait et pour le salarié conducteur, les revenus sont nets d'impôts.

Ce nouveau dispositif qui, de surcroît, permettra de créer du lien entre salariés d'une même entreprise ou d'une même zone d'activités, ne fonctionnera efficacement que si nous sommes nombreux à nous engager dans cette démarche. Une démarche encore plus pertinente au vu de l'augmentation du prix des carburants.

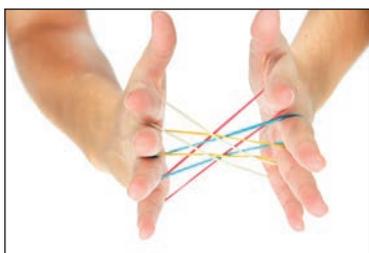
Le déploiement de cette solution innovante est rendu possible grâce à l'initiative de la Métropole TPM – avec le soutien financier de la Région Sud – qui a choisi, avec Oxycar, de faire de notre Pôle d'activités le 1<sup>er</sup> site du déploiement de l'application sur le territoire départemental.

Soyons nombreux à nous engager dans cette initiative qui, au-delà de son impact positif sur l'environnement, donnera du pouvoir d'achat à nos salariés et contribuera – grâce à la diminution du nombre de véhicules – à solutionner au moins partiellement les difficultés de circulation et de stationnement.

Bonne lecture !

Michel Cresp  
Président de l'ADETO

RECRUTEMENT : PENSEZ AU  
TRAVAIL À TEMPS PARTAGÉ **2**



ÉCONOMIE CIRCULAIRE :  
OPPORTUNITÉS ET ÉCONOMIES **3**



OOKA : UN CAFÉ  
D'EXCELLENCE AU BUREAU **7**





## NOUVEAUX ADHÉRENTS

Adhérer à l'Adeto, c'est avant tout une manière de participer à la vie économique du Pôle d'activités de Toulon-Ouest.

C'est donc avec plaisir que nous présentons ici nos nouveaux adhérents. Merci à eux de la confiance qu'ils nous accordent et merci aussi aux adhérents de longue date.

## Bienvenue à :

- A R Finance
- Artys
- BCH Compresseurs
- BTP Interim
- CEM Expertise Comptable
- Immino Pro Pithois
- Ingeneria Projet
- Les 1000 Bornes
- LG Conseils - Sud Solar
- MNL Nettoyage
- Optimum CIT
- Oxycar
- Restaurant Chez Les Amis
- SAS Les Diamants D'Eau
- SAS Urgence Location
- SCP Botte Pillon Pepratx
- Vulcain Services

**adeto**  
Le mag.

830 Boulevard de Léry - BP 70085 - 83181 SIX-FOURS  
Tél. 04 94 63 16 08 - 06 79 94 39 39  
email : [contact@adeto.fr](mailto:contact@adeto.fr)

Directeur de la Publication : **Michel Cresp**

Rédaction : **Christophe Vincent**

Conception Edition : **Caractère** CSIRA - 04 94 74 00 09



Impression : **2100 exemplaires**

Crédit photos : Couverture : Adobe Stock

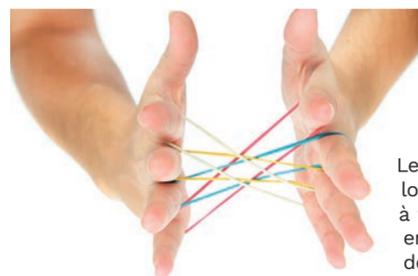
p. 2&3 : Adobe Stock / Adeto

p. 4&5 : dossier : Adobe Stock / Oxycar - Prise directe : DR

p. 6 : Arbe

p. 7 : Votre Info

ISSN 2681-7357 (imprimé) - ISSN 2681-9422 (en ligne)



## RECRUTEMENT : PENSEZ AU TRAVAIL À TEMPS PARTAGÉ !

Le concept n'est pas nouveau, mais il tend à se développer franchement ces dernières années : le travail à temps partagé. Une solution avantageuse pour les entreprises, les TPE/PME en particulier, à la recherche de compétences mais de façon ponctuelle. Avantage aussi pour le salarié.

L'idée est assez simple : une entreprise souhaite avoir recours aux compétences d'un nouveau collaborateur, un directeur financier, un comptable, un cadre des ressources humaines, etc. mais son volume d'affaires ne lui permet pas de recruter un salarié à temps plein. Il peut légitimement songer à partager les compétences et l'expérience d'un cadre qualifié avec une ou plusieurs entreprises. L'avantage pour l'entreprise, c'est de pouvoir recruter le profil recherché avec un coût maîtrisé. C'est aussi la possibilité de fidéliser le collaborateur, contrairement à l'incertitude des contrats de travail temporaires.

Pour le salarié, c'est l'avantage de pouvoir, grâce au cumul des temps partagés, atteindre un travail à temps plein, dans le cadre d'un CDI ou d'un CDD. Dans ce dernier cas, il a la liberté de cumuler et d'enchaîner avec une autre activité, une autre forme de contrat. Avantage encore et enfin, le salarié à temps partagé bénéficie des avantages des différentes entreprises, s'il en existe. D'un point de vue contractuel, trois engagements sont à formuler : entre le salarié et le groupement d'entreprises (il existe des sociétés spécialisées appelées *Entreprise de travail à temps partagé*) ; entre l'ETTP et les différentes entreprises bénéficiant des services du salarié ; entre le salarié et les différentes entreprises dans lesquelles il travaille.

En Région PACA, une association a pour objet de promouvoir et de faciliter le travail à temps partagé. Son nom : CTP13.

Contact : 07 69 31 80 83 ou par mail à [contact@ctp13.fr](mailto:contact@ctp13.fr)

## ÉVÈNEMENT : LE DÎNER TOURNANT A FAIT SON RETOUR

Annulé en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, une nouvelle édition du dîner tournant de l'Adeto s'est tenue jeudi 21 octobre au restaurant La Vague d'Or, aux Sablettes, à La Seyne-sur-Mer. Lancé en 2017, cet événement devenu incontournable dans l'agenda des adhérents de l'Adeto est une soirée originale et conviviale, qui permet aux participants d'étoffer leur réseau professionnel et par conséquent de développer leurs relations d'affaires. Pour multiplier les échanges, chacun est invité à changer de table à trois reprises, à l'entrée, au plat principal et au dessert. Trois occasions de se présenter et de faire de nouvelles rencontres professionnelles. Au-delà du côté « business », cette édition 2021 revêtait un caractère particulier puisqu'il s'agissait aussi d'un moment de retrouvailles pour certains habitués, et pour les quelques 80 convives, d'un moment de partage et de détente qui a été particulièrement apprécié en cette période de reprise économique.





Bureaux, Locaux Commerciaux,  
Bâtiments, Terrains Industriels,  
N'HÉSITEZ PLUS  
confiez-nous votre  
immobilier d'entreprise !

**VOTRE PARTENAIRE  
EN IMMOBILIER  
D'ENTREPRISE**

**NOUVELLE AGENCE  
À OLLIOULES  
TEL. 06 23 30 10 80  
[www.atrios-immobilier.fr](http://www.atrios-immobilier.fr)**

VENTE - ACHAT - LOCATION

“ VOUS AVEZ LES BIENS  
NOUS AVONS LES CLIENTS ”

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE : TROUVER DES OPPORTUNITÉS TOUT EN FAISANT DES ÉCONOMIES

Le programme territorial synergies interentreprises (PTSI) est plus que jamais d'actualité. Lancée en 2017 par la CCI du Var, la démarche a connu un nouvel épisode fort avec une troisième convention d'affaires synergies entreprises, au Pradet, le 14 octobre dernier. Au fil des éditions, les entreprises s'approprient de plus en plus les mécanismes de l'économie circulaire et, par voie de conséquence, ces conventions gagnent en efficacité.

Jeudi 14 octobre, pas moins de 27 entreprises étaient représentées au Pradet, à la villa Rocabella. 27 entités qui ont répondu favorablement à l'invitation de la CCI du Var, qui proposait aux entreprises du territoire de devenir des acteurs à part entière de l'économie circulaire. L'événement, financé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Ademe, organisé en partenariat avec la Métropole TPM et les associations de zones d'activités, l'Adeto, l'Afuzi et Valcoeur notamment, a permis aux chefs d'entreprise d'identifier des possibilités de business, tout en s'impliquant dans des pratiques vertueuses et génératrices d'économies. Sur le papier, le concept est pour le moins séduisant. Mais concrètement, comment cela se passe-t-il ? Comme nous l'évoquions dans le n°71 du Mag de l'Adeto, le dispositif vise à mettre en relation des entreprises locales qui ne se connaissent pas forcément, afin de développer des échanges, mutualiser des ressources matérielles et/ou immatérielles dans le but de limiter l'impact environnemental des entreprises et en leur faisant faire des économies.

### Quand le déchet de l'un devient la matière première de l'autre

Le 14 octobre dernier, les participants ont donc présenté leurs flux, leurs ressources et leurs besoins : il a été question de matières premières, de déchets, mais aussi de logistique, de locaux et bien sûr de ressources humaines... Comme l'explique simplement la CCI du Var, il s'agit de procéder à l'optimisation de ressources sous-exploitées (matières, eau, énergies, matériels, expertises et compétences, mais aussi équipements...), comme le veut l'un des grands principes de l'écologie industrielle et territoriale (EIT). Un exemple simple : le dirigeant d'une entreprise A base son activité sur le travail de plastique composite. Il rencontre le dirigeant de l'entreprise B qui, lui, œuvre dans le démantèlement de bateaux hors d'usage, et cherche à se débarrasser des coques démantelées. Pour l'entreprise A, il s'agit d'une véritable aubaine puisqu'il pourra, auprès de l'entreprise B, trouver un matériau précieux à moindre coût. Le déchet de l'un devient la matière première de l'autre. Un exemple concret parfaitement transposable à d'autres types d'entreprises, et surtout d'autres types de flux, immatériels notamment.





**CLIMATISATION REFRIGERATION GRANDE CUISINE**

2001 - 2021

**“NOTRE PROXIMITÉ, NOS CONSEILS ET NOTRE EXPERTISE VOUS  
ACCOMPAGNERONT DANS LA RÉALISATION DE VOS PROJETS”**

☎ ✉ 🌐

**04 94 276 009 - CONTACT@ISATYS.COM - WWW.ISATYS.COM**  
1659 AVENUE ROBERT BRUN 83500 LA SEYNE SUR MER ❄️



## Le Var, département moteur

Le Programme territorial synergies interentreprises témoigne d'une véritable dynamique varoise en matière d'économie circulaire, à laquelle participent activement la Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'Adeto. Pour rappel, en 2019, le deuxième atelier de synergies interentreprises s'était tenu à l'occasion du Printemps des Entreprises, organisé par l'Adeto. Le projet PTSI, instauré en 2017, financé par la Région et l'Ademe, prend de plus en plus d'ampleur en raison de son côté vertueux, mais aussi de son efficacité. Depuis son lancement, le dispositif varois a permis de mettre en lumière près de 500 synergies potentielles entre les entreprises participantes, qui pourraient à terme limiter les transports, la production de déchets, et permettre d'engendrer des économies financières pour les entreprises. La démarche doit, à court terme, être élargie à l'ensemble de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il n'est pas trop tard pour rejoindre cette dynamique vertueuse...

Contact : 06 52 37 34 84 ou par mail à [contact@adeto.fr](mailto:contact@adeto.fr)



- Optimisez votre entreprise -

**NOUS DONNONS  
DE LA COULEUR À VOS  
TALENTS!**

Conseils en  
ressources humaines

Accompagnement  
des dirigeants

Développement  
d'entreprise

Mise en oeuvre  
plans de formations

06 16 47 49 06  
[CONTACT@ECLIACONSEILS.COM](mailto:CONTACT@ECLIACONSEILS.COM)



# MOBILITÉ : UNE APPLICATION DE COVOITURAGE SUR LE PÔLE D'ACTIVITÉS

La Métropole TPM prend à bras le corps la problématique de la mobilité sur son territoire. Dans le cadre d'un appel à projets et avec le soutien de la Région Sud, elle a décidé de faire du Pôle d'activités de Toulon-Ouest le premier site de lancement de l'application Oxycar, une solution de covoiturage novatrice à destination des entreprises et de leurs salariés. Le but est de réduire le nombre de véhicules sur les routes, réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, mais aussi d'induire de nouvelles habitudes qui auront un effet bénéfique sur le quotidien des usagers.

L'idée est assez simple sur le papier, mais encore fallait-il y penser, et surtout la réaliser. En novembre 2017, trois étudiants alsaciens unissent leurs compétences en informatique et en génie électrique pour réfléchir à un problème, et donc à une solution : comment réduire les embouteillages aux heures de pointe ? Le covoiturage relève de l'évidence, mais un covoiturage un peu particulier, ciblé, destiné uniquement aux entreprises et à leurs salariés. L'idée est que les collègues d'une même entreprise ou d'une même zone d'activités, partagent un véhicule pour se rendre au travail. Le bénéfice est évident, à commencer par le désengorgement des routes et des parkings. Durant deux années, Mathieu Gardin, Vincent Ostermann et Félix Kletti planchent sur un projet, développé... dans un garage ! En septembre 2019, l'application numérique Oxycar démarre. Très vite, l'université et le Conseil départemental du Bas-Rhin sont séduits par le produit et la démarche. Dans le cadre d'un appel à projets, TPM, qui connaît l'innovation proposée par Oxycar, propose le lancement de l'application à l'échelle du Pôle d'activités de Toulon-Ouest.

« Au sein d'une même entreprise ou d'une même zone d'activités, les conducteurs et les passagers indiquent leurs habitudes de travail. À partir de là, l'application propose aux uns et aux autres une solution de transport »

est une problématique essentielle et cela passe par le déploiement de plusieurs solutions et par l'expérimentation. TPM est un facilitateur dans ce projet. L'Adeto a mis au point un plan de communication pour inciter les salariés à télécharger l'application. Et je les invite, comme moi, à le faire ! »

## Comment ça marche et quels avantages ?

En quelques minutes, l'application est téléchargée, le profil créé, et les habitudes de trajets du salarié publiées sur un calendrier. C'est là que la magie opère : « Nous avons mis au point un système de relations automatisées, explique Mathieu Gardin, président et co-fondateur d'Oxycar. Au sein d'une même entreprise ou d'une même zone d'activités, les conducteurs et les passagers indiquent leurs habitudes de travail. À partir de là, l'application propose aux uns et autres une solution de transport. Ils n'ont qu'à répondre oui ou non. »

L'immense avantage de l'application Oxycar, c'est qu'elle rentre parfaitement dans le cadre du « forfait mobilités durables », un dispositif lancé en mai 2020 qui permet aux employeurs



de prendre en charge des frais de transport domicile-travail, à raison de 600 euros au maximum par salarié et par an. Au même titre que le vélo, le covoiturage est concerné. Il est cumulable à la participation de l'employeur aux frais de transport en commun, et surtout, il est exonéré de charges sociales et fiscales. Le forfait mobilités durables est, au même titre que les tickets restaurants, complètement facultatif.

« Pour le salarié conducteur, c'est un complément de revenu. Pour l'employeur, c'est un avantage fiscal non négligeable »

Pour Mathieu Gardin, l'intérêt de l'utilisation de l'application, soutenu par le forfait mobilités est multiple : « Pour le salarié conducteur, c'est un complément de revenu. Nous avons le cas d'une salariée qui a gagné 2000 euros sur une année de covoiturage. Pour l'employeur, c'est un avantage fiscal non négligeable. » Le forfait mobilités durables est, au même titre que les tickets restaurants, complètement facultatif.

Contact : 06 71 41 00 02 ou par mail à pierre.bazile@oxycar.com

## Une vaste enquête pour connaître les habitudes de déplacement

Pour connaître les habitudes de déplacement de ses administrés, et bien évidemment dans le but d'améliorer la mobilité sur le territoire de la métropole, TPM a engagé une vaste « enquête mobilité » dans les 44 communes composant le bassin de déplacements de la métropole toulonnaise. Cette enquête, lancée en septembre 2021, est en effet réalisée en partenariat avec les communautés de communes proches et/ou limitrophes, à savoir les communautés d'agglomération Sud Sainte-Baume et Provence Verte ainsi que les communautés de communes de la Vallée du Gapeau, de la Porte des Maures et Cœur du Var. Les premiers résultats sont attendus dans le courant de l'année 2022 et devraient constituer une première base de données des habitudes de déplacements des près de 600 000 habitants concernés. Une société spécialisée a été mandatée, des enquêteurs spécialement formés ont été dépêchés pour interroger un panel de 11 500 personnes. À terme, TPM disposera d'un panorama des pratiques à améliorer ou à soutenir pour organiser la mobilité de demain sur le territoire.

Grant Thornton

## Groupe d'Audit et de Conseil, en France et dans le monde

- Audit
- Expertise Conseil
- Conseil Financier
- Conseil Opérationnel et Outsourcing
- Conseil Juridique et Fiscal

grantthornton.fr



PRISE DIRECTE...



## Mathieu Gardin, président d'Oxycar

**Le Mag : Quelle a été la principale difficulté dans la conception de votre projet ?**

**Mathieu Gardin :** C'est assez simple, nous nous sommes demandé comment on pouvait motiver des gens à faire du covoiturage avec des inconnus et comment, pour le conducteur, il pouvait être intéressant de faire un détour. On pourrait penser le contraire, mais le covoiturage n'est pas quelque chose de naturel.

**Le Mag : Et Oxycar apporte une solution ?**

**Mathieu Gardin :** Oui, en ce sens que le système est complètement fermé au public. Les utilisateurs sont des collègues ou des usagers d'une même zone d'activités.

**Le Mag : Comment la société Oxycar se rémunère-t-elle ?**

**Mathieu Gardin :** Il est important de souligner que nous ne touchons pas à l'argent des utilisateurs, qu'ils soient salariés ou conducteurs. L'employeur nous achète une licence, avec plus ou moins d'options, c'est de cette façon que nous nous rémunérons.

**Le Mag : C'est-à-dire ?**

**Mathieu Gardin :** Par exemple, nous pouvons gérer toute la partie administrative liée à l'aspect réglementaire, l'obtention des certificats pour la défiscalisation, etc.

**Le Mag : Pourquoi utiliser Oxycar, plutôt qu'une autre application de covoiturage, plus connue et plus grand public ?**

**Mathieu Gardin :** Tout simplement parce que dans le cadre du travail, l'application à laquelle vous pensez ne fonctionne pas ! C'est encore un effort supplémentaire ! L'employeur n'a en plus aucun avantage là-dessus, il ne peut pas défiscaliser. Et le salarié ne peut pas utiliser son éventuel forfait mobilités durables. Nous sommes les seuls à proposer cette solution.

**Le Mag : À quelle échelle géographique Oxycar est-elle déployée ?**

**Mathieu Gardin :** Nous sommes partout en France, mais principalement dans la Région Grand-Est et dans le Sud-Est. Et bientôt nous serons donc présents sur le Pôle d'activités de Toulon-Ouest.

**Le Mag : Nous pensons savoir qu'Oxycar, bien que née en Alsace, possède un lien particulier avec la métropole toulonnaise...**

**Mathieu Gardin :** Nous avons effectivement un bureau à Toulon, en face de l'école Kedje Business School... école où j'ai moi-même effectué une partie de mon cursus étudiant !



**FIDÉLISEZ** vos clients et **REMERCEZ** vos collaborateurs A l'aide de **GOODIES PERSONNALISÉS**

**2M DESIGN. COMMUNICATION.**  
TEL : 04.94.940.940  
CONTACT@2M-DESIGN-COMMUNICATION.COM

## Toulon-Ouest en site pilote

Boris Bernabeu, directeur général adjoint des services de TPM en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, justifie aisément l'intérêt porté par la Métropole : « Oxycar est une de nos start-ups, et nous l'accompagnons, comme nous le faisons pour d'autres. Cette société a été soutenue par TVT Innovation. Oxycar a par ailleurs fait ses preuves dans d'autres coins de France. » Hervé Stassinou, vice-président de TPM en charge de l'attractivité économique et du développement numérique, ne feint pas son enthousiasme : « La mobilité



## LE SAVIEZ-VOUS ?

## Un examen de conformité fiscale réduit les risques de subir un contrôle fiscal

Dans la continuité des mesures relatives au « Droit à l'erreur » mises en place par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au Service d'une Société de Confiance, dite loi ESSOC, un nouvel outil est proposé aux entreprises afin de s'assurer de la bonne application des règles fiscales et d'accroître leur sécurité en matière fiscale : l'examen de conformité fiscale (ECF).

Depuis un décret du 13/01/2021, pour les exercices clos à partir du 31/12/2020, toute entreprise, personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle sous forme individuelle ou sociétaire, quel que soit le régime d'imposition et sans critère de seuil, peut bénéficier d'un ECF. Qu'est-ce que l'ECF et qui peut le réaliser ? L'ECF est une prestation contractuelle qui s'inscrit dans la démarche de « relation de confiance » engagée par l'administration fiscale, en présumant la conformité fiscale de 10 points qui auront été audités par le prestataire\*.

Le prestataire doit être un professionnel en capacité de procéder à un audit (avocat, expert-comptable, ...). Il réalise sa mission conformément à un cahier des charges fixé par arrêté. L'audit est annuel et le compte-rendu de mission fait l'objet d'un envoi à l'administration fiscale au plus tard le 31/10/N+1 (pour un exercice clos le 31/12/N) ou dans les 6 mois du dépôt de la déclaration, pour pouvoir bénéficier des mesures de tempérament.

Quels sont les intérêts de faire procéder à un ECF ?

- L'Administration a annoncé qu'elle limiterait les contrôles des entreprises ayant recours à un ECF.

- L'ECF permet de prévenir ou réparer les erreurs en amont d'un contrôle fiscal.

- Si à l'occasion d'un contrôle fiscal ultérieur, l'administration notifie une rectification sur un point validé en ECF, l'entreprise est en droit de demander le remboursement des honoraires versés au titre de l'audit de ce point.

- Les intérêts de retard, majorations et amendes éventuelles ne seront pas appliqués aux redressements notifiés sur les points estimés conformes à tort, pour les contribuables de bonne foi.

\*Les points audités concernent par exemple : la conformité du fichier des écritures comptables, les règles de détermination des amortissements/provisions/charges à payer et leur traitement fiscal, le respect des règles d'exigibilité en matière de TVA.

**Société d'Avocats IMAVOCATS**  
23, rue Peïresc  
83000 Toulon - 04 94 18 98 98  
www.imavocats.fr

## DISTINCTION :

## LE PÔLE D'ACTIVITÉS DE TOULON-OUEST SOUHAITE CONSERVER LE LABEL PARC +

**Le verdict est attendu pour la fin de cette année 2021. La Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'Adeto ont candidaté pour le renouvellement du label Parc +. Le jury s'est rendu sur le Pôle d'activités après l'été, la décision est maintenant entre ses mains.**

En 2018, le Label Parc + niveau 1 était décerné au Pôle d'activités de Toulon-Ouest. Une reconnaissance pour l'ensemble des acteurs du Pôle qui s'attache à rendre le territoire toujours plus attractif. Valable pour une durée de trois années, ce label attribué par la Région, en partenariat avec l'Ademe, la Dreal et l'Agence de l'eau, demandait à être renouvelé. Hervé Stassinos, vice-président de TPM, en charge notamment de l'attractivité économique, croit aux chances du Pôle d'activités de Toulon-Ouest : « Depuis que nous avons obtenu ce premier niveau, nous avons toujours œuvré à renforcer l'attractivité de notre territoire. Cela passe par l'amélioration de la qualité de vie des usagers du Pôle, l'amélioration de la mobilité, l'amélioration du cadre de vie... La Métropole et la Région continuent à accompagner les entreprises dans cette direction. »

### Genèse et objectifs du Label Parc+

Lancé en 2018 et animé par l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement, le label Parc + vise à renforcer l'attractivité des territoires et à améliorer l'aménagement des zones d'activités de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans un souci constant de développement durable. Dans cette optique, le label a été imaginé pour valoriser les parcs d'activités engagés dans des actions concrètes en matière d'aménagement, de gestion et d'animation. Les candidats ont à témoigner de leur politique volontariste en matière d'aménagement du territoire pour l'accueil des entreprises et de leurs salariés, en matière de lutte contre le gaspillage foncier, de préservation du paysage et des ressources naturelles, et par voie de conséquence, de leur contribution à la qualité de vie locale. Le label porte aussi sur l'animation économique des parcs d'activités, pour créer un environnement propice au développement des entreprises et favoriser le dialogue entre les entreprises et leur territoire, et enfin, sur l'amélioration du quotidien des salariés.

Dès le lancement de la démarche, la Métropole TPM et l'Adeto ont candidaté et convaincu le jury. Élément fort du dossier à l'époque, la réelle volonté de fédérer les acteurs implantés sur un territoire réparti sur trois communes, dans un périmètre de 800 hectares comprenant 15 zones d'activités économiques et intégré à une métropole de 430 000 habitants. Un exercice pas si simple.

### « Toujours aller plus haut »

L'objectif pour cette nouvelle candidature est de conserver le label : « Nous visons à minima la maintenance, expose Boris Bernabeu, directeur général adjoint des services de TPM en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire. Nous avons la chance de nous appuyer sur une qualité relationnelle remarquable entre la Métropole et les zones d'activités. Il existe une vraie relation réciproque, ce qui n'est pas toujours le cas, c'est quelque chose qu'il faut souligner. » Hervé Stassinos espère que le Pôle d'activités, si le maintien est confirmé, pourra viser plus haut dans quelques années, à savoir l'obtention du Label Parc + niveau 2 (il existe trois niveaux). « Les travaux, en projet il y a trois ans, ont été réalisés, poursuit Hervé Stassinos. La signalétique a été améliorée, les valeurs de développement durable portées par l'Adeto se concrétisent grâce à la mobilisation de ses adhérents. On veut toujours aller plus haut. L'objectif de la Métropole est de créer toujours plus de dynamisme économique ! Nous avons beaucoup travaillé sur la mobilité, c'est une forte demande des administrés, au travers du réseau de transports en commun, des aménagements routiers à venir, ou encore la mise en place de pistes cyclables. Des actions sont également organisées avec la CCI et la Région Sud en faveur de l'économie circulaire. Nous sommes les premiers à la faire et nous espérons que ces actions seront essaimées dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et la Vaucluse. » En attendant impatiemment le verdict, le vice-président de la Métropole se félicite d'un état de fait : « Il y a toujours des entreprises désireuses de s'installer sur le Pôle »... Déjà une victoire, mais peut-être aussi un bon présage.



Thierry Murie

06 03 81 65 48

t.murie@mywegroup.com



STRATÉGIE - AUDIT - CONSEIL - DÉVELOPPEMENT

Prise de participations toutes sociétés qu'elle qu'en soit l'objet



## OOKA : UN CAFÉ D'EXCELLENCE AU BUREAU

Lancé par deux entrepreneurs originaires d'Ollioules, Ooka propose un service caféiné.

Avenue Estienne-d'Orves à La Seyne-sur-Mer, un atelier de torréfaction se niche dans une ancienne menuiserie familiale. À seulement 35 ans, Aymeric Soubrouillard et Clément Ribeaud avaient déjà beaucoup vécu sur le plan professionnel, avant de lancer Ooka, séduisante start-up qui va à n'en pas douter faire parler d'elle. Passé par une autre start-up, basée elle à Sanary, Aymeric est ingénieur en sécurité informatique. Formateur, développeur, et musicien à ses heures perdues, l'homme originaire d'Ollioules retrouve Clément, son ami d'enfance, même âge, originaire d'Ollioules lui aussi, à l'occasion d'un énième projet professionnel de ce dernier. Clément Ribeaud est titulaire d'un diplôme d'ingénieur mécanique, obtenu à Rennes. Il part en Inde après un passage en Amérique du Sud. Il devient chef d'usine, avant de se lancer, entre autres projets, dans le café. En 2019, il se met en quête d'un collaborateur « calé en informatique ». Aymeric est une évidence : « Je vendais déjà du café, je torréfiais, on créait aussi des machines à café et on souhaitait une machine connectée, explique Clément, une tasse à la main. Au départ on a bossé à distance, mais en Inde c'est un peu compliqué

pour se financer. Je suis revenu en France pour 5 semaines de vacances »... « On était 5 jours avant le premier confinement, poursuit Aymeric, amusé. On a lancé Ooka en plein Covid ».

Ils décident de révolutionner l'espace de pause classique en entreprise : « L'idée était de vendre aux entreprises un service, celui d'une pause-café de qualité, explique Aymeric. Il n'y a pas de raison que le café soit mauvais en entreprise ». Une pause-café éco-responsable également, sans dosette ni plastique, mais avec un meuble en bois qui récupère le marc. Le café d'excellence est acheté à des producteurs à un prix décent. Aymeric insiste : « Le fermier doit vivre correctement de son travail ». L'idée est belle, mais au lancement de la société il y a un an et demi, les deux comparses restent les pieds sur terre : « On avait un peu peur que les chefs d'entreprise se moquent de ces valeurs, concède Clément. Mais ça été tout l'inverse. La pandémie a notamment poussé certains à être plus responsables. »

Le concept plaît, des entreprises du Var et des Bouches-du-Rhône souscrivent sans attendre un abonnement illimité en café de qualité, « comme un abonnement téléphonique », glisse



Aymeric et Clément veulent révolutionner la pause-café.

Aymeric. Ooka et ses deux gérants entendent se développer de façon raisonnée, c'est l'essence de leur concept, mais aussi en s'appuyant sur l'humain, avec déjà 5 collaborateurs qui portent le projet avec énergie.

### Ooka

126 avenue Estienne-d'Orves  
83500 La Seyne-sur-Mer  
Tél. 04 94 71 41 76 - www.ooka.fr

## SOLIDE COMME PROVENCE SOUDAGE

Depuis 35 ans, Provence Soudage s'est forgé une belle réputation dans le tissu industriel et artisanal varois.

« Si vous avez deux plaques de tôle à assembler, l'idée est que vous ressortiez de chez nous avec tout le nécessaire pour le faire. » Martine Le Bars explique par un exemple simple le cœur d'activité de Provence Soudage. Une entreprise installée à La Seyne-sur-Mer depuis toujours, qui vient tout juste de souffler ses 35 bougies. Au départ de l'aventure, René Le Bars, PDG de la société, aujourd'hui à la retraite : « Il arrive de Bretagne, se forme aux contrôles de soudure au Chantier naval de La Seyne, avant de devenir technico-commercial pour un fabricant de postes à souder », explique son épouse, directrice de la société. Pas moins de 24 départements à couvrir, des foires commerciales à assurer... Lassé, il se met à son compte en 1986 à La Seyne-sur-Mer. L'entreprise prend rapidement son envol dans un premier local, avec sur les bras un dossier qui restera dans les mémoires : « C'était en 1987, se souvient la directrice. On devait livrer des postes à souder pour une société qui existe toujours d'ailleurs. Ça nous a valu quelques gouttes de sueur et des nuits à cogiter. Au final ça s'est bien passé. C'était notre premier gros contrat. » En 1998, Provence Soudage s'installe avenue de Bruxelles, dans des locaux plus spacieux

« et bien situés géographiquement ». Les quinze premières années de vie sont intenses, le couple Le Bars avance le nez dans le guidon, diversifie ses activités et forge l'avenir de la société : « Nous sommes là depuis 35 ans, on ne peut pas se plaindre. » En 2013, Marion Le Bars, la fille de Martine et René rejoint l'aventure, en tant que responsable des achats.

Le point fort de l'entreprise, c'est sans doute d'avoir été la première des environs à proposer tout le nécessaire pour la soudure : les équipements de protection, le matériel de préparation, les postes à souder évidemment, en vente et en location, mais aussi la fourniture de gaz, un pan incontournable de l'activité : « Sans gaz, on ne soude pas, explique Martine Le Bars. Et c'est parfois le parcours du combattant pour en trouver ». Depuis plus de trente ans maintenant, Provence Soudage travaille avec des entreprises du secteur, principalement de grosses sociétés, mais aussi des artisans locaux qui viennent rechercher une expertise : « Nous subissons la concurrence des grands groupes. Mais on se différencie par le conseil, le service... la réparation notamment. Vendre à des tarifs cassés c'est bien, mais une fois que c'est en



Martine et Marion font perdurer le travail initié par René Le Bars.

panne, comment fait-on ? ». La réponse est connue. Un savoir-faire qui ne se dément pas et assure la pérennité du travail initié par son fondateur.

**Provence Soudage**  
570 avenue de Bruxelles  
83500 La Seyne-sur-Mer  
Tél. 04 94 87 71 69  
www.provence-soudage.com

**E.Leclerc**

La Seyne

**E.Leclerc DRIVE**

Location  
E.Leclerc

**E.Leclerc**

STATION SERVICE

parapharmacie  
E.Leclerc

UNE HEURE  
POUR SOI

**HORAIRES D'OUVERTURE\***

Du lundi au samedi  
**8H30 - 20H00**

Dimanche  
**8H30 - 12H30**

\* Hors période de couvre-feu

AVENUE JEAN ALBERT LAMARQUE - 83500 LA SEYNE SUR MER | WWW.E-LECLERC.COM/LA-SEYNE | 04 94 11 01 40



## Locations

■ **5 m<sup>2</sup> Box** - container maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **à partir de 88 € HT/mois** - Stockertout - contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **7 m<sup>2</sup> Box** - container maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **à partir de 117,5 € HT/mois** - Stockertout - contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **9 m<sup>2</sup> Box** - container maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **à partir de 144 € HT/mois** - Stockertout - contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **14 m<sup>2</sup> Box** - container maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **à partir de 177 € HT/mois** - Stockertout - contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **14 m<sup>2</sup>, 15 m<sup>2</sup>, 18 m<sup>2</sup> et 60 m<sup>2</sup> Bureaux** - en open-space, clim, pkgs privés, vidéosurveillance, gardiennage, portails électriques, crèche - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **150 €/m<sup>2</sup>/an/HT/HC** - Business To Building - Mme Garnier - 04 94 06 57 41

■ **37m<sup>2</sup>Bureau** - situé au 2<sup>e</sup> étage sans ascenseur. Portails automatiques, digicode, alarme, vidéosurveillance, vigiles. + 12% Charges/Mois en sus du loyer - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **150 € HT/m<sup>2</sup>/an** - Patrick Chupeau - 06 28 23 24 92

■ **40 m<sup>2</sup> Salle de réunion** - Zone des Playes, au 2<sup>e</sup> étage avec ascenseur. Salle climatisée, équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard, machine à café, eau, thés/tisanes. Disponibilité : sur réservation - **130 € HT/jour ou 70 € HT/demi-journée** - ADETO - 04 94 63 16 08

■ **43 m<sup>2</sup> Salle de réunion** - au 1<sup>er</sup> étage, ascenseur, climatisé. Rétroprojecteur, écran, tableau, paperboard, imprimante, eau, machine à café et café, places de parking - 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **300 € HT/jour ou 150 € HT/demi-journée** - ADI - Karine Maïké ou Nina Scatena - 04 22 18 20 10

■ **52 m<sup>2</sup> Bureaux** - avec belles prestations, proche autoroute - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **1 040 € HT/HC/mois** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **60 m<sup>2</sup> Bureaux** - en zone franche dans la ZA des Playes, 1<sup>er</sup> étage. 2 parkings. Climatisation - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **800 € HT/HC/mois** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **60 m<sup>2</sup> Commerce** - local à usage de commerce situé 830 boulevard de Léry - 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **13 200 € HT/HC/an** - Agence Joly - 04 94 10 28 68

■ **75 m<sup>2</sup> Bureau** - situé au 1<sup>er</sup> étage sans ascenseur. Moderne et climatisé. Portails automatiques, digicode, alarme, vidéosurveillance, vigiles. + 12% Charges/Mois en sus du loyer - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **150 € HT/m<sup>2</sup>/an** - Patrick Chupeau - 06 28 23 24 92

■ **93 m<sup>2</sup> Bureaux** - local professionnel / bureaux en RDC situés Zone des Playes - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **1 581 € HT/HC/mois** - Immino Pro - Nicolas Pithois - 06 89 28 63 05

■ **95 m<sup>2</sup> Bureaux** - au 1<sup>er</sup> étage, avec parking collectif - 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **170 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **114 m<sup>2</sup> Entrepot** - surface de stockage de 114 m<sup>2</sup>, divisible dès 55 m<sup>2</sup>. Porte sectionnelle. Accès PL, HSP de 5 à 7 m - 83190 Ollioules - Disponibilité : décembre 2021 - **1 800 € HT/HC/mois** - Immino Pro - Caroline Renard - 06 67 20 22 12

■ **117 m<sup>2</sup> Bureaux** - au 2<sup>e</sup> étage avec ascenseur, situés 830 boulevard de Léry - 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **12 000 € HT/HC/an** - Agence Joly - 04 94 10 28 68

■ **130 m<sup>2</sup> Bureaux** - à rénover au R+1 (sans ascenseur).1 bureau fermé, 1 open-space, 1 local archives, kitchenette, w.-c., clim, pkgs privés, vidéosurveillance, gardiennage, portails électriques, crèche - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **130 €/m<sup>2</sup>/an/HT/HC** - Business To Building - Mme Garnier - 04 94 06 57 41

■ **140 m<sup>2</sup> Bureaux** - accessibles aux PMR (ascenseur, sanitaires...), câblés avec baie de brassage. 15% HT du loyer annuel HT à la charge du preneur - 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **162 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **160 m<sup>2</sup> Bureaux** - avec places de parking privatives. 15% HT du loyer annuel HT à la charge du preneur, payables le jour de la signature du bail - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **150 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **220 m<sup>2</sup> Bureaux** - cloisonnés (salle de réunion et bureaux), ascenseur, 6 places de parking privatives. Honoraires : 15% HT du loyer annuel HT à la charge du preneur - 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate - **145 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **256 m<sup>2</sup> Local commercial** - proposant un bel emplacement en bordure de l'avenue Jean Monnet. Honoraires : 15% HT du loyer annuel HT à la charge du preneur - 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate - **46 080 € HT/HC/an** - CBRE - BC Conseil - Jean-Philippe Cas - 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

■ **352 m<sup>2</sup> Commerces** - locaux comprenant un RDC de 232 m<sup>2</sup> et un étage de 120 m<sup>2</sup>. Grand parking collectif devant les locaux. Belle visibilité. Pas de porte : 50 000 € HT/HD - 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate - **50 000 € HT/HC/an** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **1 165 m<sup>2</sup> Local d'activité** - sur 2 620 m<sup>2</sup> de terrain proposant de très belles prestations. Honoraires : 15% HT du loyer annuel HT à la charge du preneur - 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **144 000 € HT/HC/an** - CBRE - BC Conseil - Jean-Philippe Cas - 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

■ **1437m<sup>2</sup>Bureaux** - dans immeuble neuf indépendant au sein du Technopôle de la Mer (Seaty Campus). 15% HT du loyer annuel HT à la charge du preneur - 83190 Ollioules - Disponibilité : à construire - **165 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **2 330 m<sup>2</sup> Terrain** - chem. de la Farlède, location nue ou LEFA. C.O.S. à 1, projet construction immeuble de bureaux, entrepôt ou commerce - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **Prix en fonction du projet** - Business To Building - Mme Garnier - 04 94 06 57 41

■ **6 870 m<sup>2</sup> Bureaux** - bâtiment à construire, à usage de bureaux, divisible à partir de 607 m<sup>2</sup>, livrés terminés, non cloisonnés, non câblés. Asc, 190 pl. en SS, 19 pl. en extérieur. Honoraires : 15% HT du loyer annuel HT - 83190 Ollioules - Disponibilité : à construire - **165 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

## Ventes

■ **52 m<sup>2</sup> Bureaux** - de standing au 2<sup>e</sup> étage avec ascenseur. Garage fermé de 18 m<sup>2</sup>. Proche des grandes surfaces, en zone franche. Hors frais d'agence - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **180 000 € HT** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **52 m<sup>2</sup> Bureaux** - situés zone des Playes, récents avec belles prestations, kitchenette et sanitaire. Box de 20 m<sup>2</sup> possible en sus. Prix FAI - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **143 500 € HT** - Immino Pro - Nicolas Pithois - 06 89 28 63 05

■ **114 m<sup>2</sup> Bureaux** - situés zone des Playes, en RDC dans un immeuble récent. Prestations de qualité. Facilement accessible depuis les principaux axes routiers et autoroutiers - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **371 700 € HT** - Sajatim - Didier Chomat - 06 65 04 00 25

■ **133 m<sup>2</sup> Commerces** - locaux neufs en rez-de-chaussée. Livrés fluides en attente, vitrines à la charge de l'acquéreur. Honoraires à la charge du propriétaire - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **271 000 € HT** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **161 m<sup>2</sup> Commerces** - locaux neufs en rez-de-chaussée. Livrés fluides en attente, vitrines à la charge de l'acquéreur. Honoraires à la charge du propriétaire - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **335 000 € HT** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **167 m<sup>2</sup> Commerces** - locaux neufs en rez-de-chaussée. Livrés fluides en attente, vitrines à la charge de l'acquéreur. Honoraires à la charge du propriétaire - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **337 000 € HT** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **203 m<sup>2</sup> Bureaux** - dans immeuble récent, situés au RDC et disposant de 3 accès indépendants. 2 box en sous-sol, 3 parkings en extérieur. Prix HFA - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **550 000 € HT** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **224 m<sup>2</sup> Commerces** - locaux neufs en rez-de-chaussée. Livrés fluides en attente, vitrines à la charge de l'acquéreur. Honoraires à la charge du propriétaire - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **466 000 € HT** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **245 m<sup>2</sup> Commerces** - locaux commerciaux neufs, livrés bruts, fluides en attente. 18 places de stationnements dédiées - 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate - **491 666 € HT/HD** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **258 m<sup>2</sup> Bureaux** - pour investissement, loués 29 000 € HT/an, avec parking. Hors frais d'agence - 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate - **440 000 € HT** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **280 m<sup>2</sup> Commerces** - locaux commerciaux neufs en RDC, carrelés, huisseries posées, fluides en attente. 10 places de parking. 5% HT du prix vente HT HD à charge acquéreur - 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **634 000 € HT/HD** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **457 m<sup>2</sup> Local commercial** - en centre ville, pour alimentaire ou tous commerces. Travaux à prévoir avec possibilité de modification de façade. Hors frais d'agence - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **350 000 € HT** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **1 200 m<sup>2</sup> Local d'activités** - pour investisseur, situé ZA des Playes. Loué 158 000 €/an. Terrain de 6 180 m<sup>2</sup>, potentiel constructibilité supplémentaire. Hors frais d'agence - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **2 400 000 € HT** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **1 437 m<sup>2</sup> Bureaux** - dans immeuble neuf indépendant au sein du Technopôle de la Mer (Seaty Campus). 1,5 % HT du prix vente HT à la charge de l'acquéreur - 83190 Ollioules - Disponibilité : à construire - **3 645 000 € HT** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **2 096 m<sup>2</sup> Bureaux** - avec 58 places de parking. 5% HT du prix vente HT HD à charge acquéreur - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **1 250 000 € HT/HD** - CBRE - BC Conseil - Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **5 624 m<sup>2</sup> Terrain** - en zone d'activité pour commerce, artisanat, bureaux ou hôtel. Proche autoroute. Emprise 50%. Prix HFA - 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate - **1 800 000 € HT** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80



**100% des locaux professionnels éligibles à LA FIBRE PRO DE LA MÉTROPOLÉ**  
Profitez-en ! Contactez-nous au 04 83 77 07 64 ou contact@tpm-thd.fr

Offre Adhérents  
ADETO